



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

029-212902332-20150401-15-DE

15 - ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN LE LONG DE L'ISOLE : MODIFICATIF DE

Accusé certifié exécutoire

LA DELIBERATION DU 24 SEPTEMBRE 2014

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication **Exposé** 15

Pour l'autorisation de la délibération en date du 24 septembre 2014, le Conseil municipal avait donné son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain d'une surface de 109 m², située le long de l'Isole, propriété de la famille ASTIE afin de poursuivre le cheminement piétonnier du parking Isole-Sainte-Croix jusqu'à la place Isole.

En contrepartie, la Ville devait reconstruire le mur en pierre et poser un portillon permettant l'accès au chemin créé.

Depuis, les Consorts ASTIE ont demandé que la Ville leur verse également le prix de la parcelle selon l'estimation faite par France Domaine soit 2 289 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord sur le versement de la somme de 2 289 € aux Consorts ASTIE en plus des travaux décrits ci-dessus.

Avis favorable de la commission « politique de la ville et environnement » en date du 20 mars 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ